



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 46480

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ses récentes déclarations concernant la santé des étudiants. En effet, elle a annoncé mardi 10 décembre 2013 au soir au Sénat qu'elle préparait des mesures sur la santé des étudiants dans le cadre d'un plan national relatif à la vie étudiante. Elle a indiqué qu'elle souhaitait encourager le pilotage des actions de santé par les établissements d'enseignement supérieur et notamment intégrer dans les contrats de sites entre le ministère et les pôles universitaires les plans santé opérés dans ces sites. Il souhaite donc connaître plus précisément les dispositions qu'elle envisage à ce sujet, à quelle échéance et selon quelle méthode.

Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'emploie avec détermination à aménager les meilleures conditions d'études possibles de la population estudiantine afin de favoriser sa réussite. La santé en est un facteur important. Dans ce cadre, le ministère finalise en lien avec celui des affaires sociales et de la santé et en cohérence avec les axes de la stratégie nationale de santé, des mesures visant à améliorer la santé des étudiants. Ces dernières sont regroupées autour de trois axes : - favoriser l'accès des étudiants aux soins ; - renouveler la prévention en milieu universitaire ; - faire de la santé des étudiants un axe stratégique des politiques territoriales de vie étudiante. Elles s'intégreront aux politiques de site et s'appuieront sur les compétences des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche présentera prochainement le détail de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46480

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13081

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 715